



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR L'ACCORD PORTANT
CRÉATION DE LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2005



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR L'ACCORD PORTANT
CRÉATION DE LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2005

Préparé par
la Direction des finances
et des échanges internationaux
Avril 2006



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Tour Ouest, pièce P-135, 300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-29/2005F
ISBN 0-662-71369-9

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Avantages de l'adhésion.....	6
Rôle et mandat de la BERD.....	7
Environnement opérationnel en 2005	8
Russie	9
Autres pays de la CEI	9
Europe centrale	10
Europe du Sud-Est	10
Rapport sur la transition – 2005.....	10
Résultats financiers de 2005.....	11
Changements institutionnels.....	15
Initiative pour les pays en début de transition.....	15
Développement du secteur privé	16
Activités dans le secteur financier	17
Environnement	19
Infrastructure municipale et environnementale	22
Secteur de l'énergie.....	23
Examen des ressources en capital.....	25
Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance	27
Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance institutionnelle	28
Favoriser les partenariats	30
Ressources humaines	31
Gestion des intérêts du Canada	31
Intérêts commerciaux canadiens	33
Prochains défis.....	37

Annexes

1. Activités financières de la Banque.....	41
2. Pour faire affaire avec la BERD	45
3. Membres de la BERD au 31 décembre 2005.....	47

INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique¹, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir à l'annexe 3 la liste des 27 pays d'opérations de la BERD).

La BERD se démarque des autres banques multilatérales de développement par quatre traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Deuxièmement, elle accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans ses pays d'opérations. Troisièmement, bien que les autres banques multilatérales de développement prennent des engagements concernant la viabilité environnementale de leurs projets, seule la BERD prend à cet égard des engagements explicites, conformément à son accord constitutif. Quatrièmement, elle n'octroie pas de financement à des conditions de faveur.

La Banque s'efforce d'aider ses 27 pays d'opérations à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 62 membres : 60 pays, l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement (voir à l'annexe 3 la liste des membres).

Le Canada est le huitième membre en importance de la Banque (ex æquo avec l'Espagne), étant précédé des autres pays du Groupe des Huit (G8). La participation officielle du Canada est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

¹ En 2004, les gouverneurs ont voté en faveur de l'ajout de la Mongolie aux pays d'opérations de la Banque, compte tenu de ses liens étroits avec l'ancienne Union soviétique et de sa longue tradition d'économie à planification centralisée. Ce processus sera achevé lorsque tous les membres auront officiellement accepté la Mongolie à ce titre, ce qui devrait être fait en 2006.

Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne.

Conformément à cette exigence, le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 2005.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En sa qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale, un objectif auquel contribue l'intégration de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique à l'économie et aux institutions mondiales. En favorisant la poursuite de la réforme politique et économique dans la région, la BERD contribue à l'intégration de celle-ci à l'économie mondiale de même qu'à sa stabilité.

Le ministre des Finances représente le Canada à titre de gouverneur de la Banque, et il désigne l'un des 23 administrateurs siégeant au conseil d'administration. Le Canada peut ainsi exercer une influence de haut niveau sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de transition pour les pays concernés. La BERD offre également des débouchés commerciaux au secteur privé canadien, et elle soutient la diversification des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes.

On trouvera à l'annexe 1 des précisions sur la participation financière du Canada à la BERD.

La BERD :

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et des républiques de l'ancienne Union soviétique vers l'économie de marché;
- fait la promotion de l'entreprise privée en consacrant au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé, le reste étant destiné à des projets commercialement viables du secteur public qui favorisent le développement du secteur privé;
- mène ses activités dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'obtention d'un impact maximal sur la transition, l'additionnalité de l'aide et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à optimiser la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de co-investisseur.

La Banque favorise la transition économique dans ses pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur pour maximiser le financement offert au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement publiques, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, et bon nombre d'investisseurs étrangers du secteur privé hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une vaste aide financière peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD contribue à stimuler la mobilisation de capitaux. En 2005, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 1,5 euro de crédit additionnel auprès du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux².

À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont fondées sur le rôle crucial que peut jouer le secteur privé en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables, ainsi que sur la pertinence, dans l'optique du processus de transition, du mandat de la Banque consistant à aider les pays qui sont déterminés à se conformer aux principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

Dans le but d'atteindre ces objectifs prioritaires, la Banque privilégie les moyens suivants :

- adopter une approche active dans le cadre de ses investissements effectués sous forme de participations au capital afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise;
- créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises;
- exercer un leadership pour assurer l'expansion des prêts aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises;

² Au 31 décembre 2005, un euro valait 1,380 3 dollar canadien.

- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- mettre des approches en pratique pour en démontrer l'efficacité en vue de restructurer de grandes entreprises viables;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue stratégique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- adopter une optique régionale lorsque la chose est pertinente;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL EN 2005

Les pays en transition ont obtenu de bons résultats macroéconomiques en 2005, enregistrant un taux de croissance moyen de 5,3 %, en baisse par rapport à 2004 (6,6 %). Au cours de l'année, la croissance a reposé sur la demande intérieure et, dans une moindre mesure, sur les exportations nettes. L'expansion rapide du crédit intérieur favorise la consommation et l'investissement, mais elle a aussi pour effet, dans bien des cas, d'accentuer les déséquilibres externes.

La forte augmentation de la demande intérieure, qui a soutenu la croissance dans la région, a été elle-même alimentée par l'expansion rapide du crédit intérieur consenti au secteur privé. Cette expansion s'explique en grande partie par la progression des services financiers qui accompagne le développement économique et la convergence avec les systèmes financiers parvenus à maturité des économies avancées. Des facteurs cycliques et certains gains, peut-être temporaires, rattachés à l'évaluation des actifs ont également eu une incidence.

Les pays en transition ont fait des progrès au chapitre des réformes structurelles et institutionnelles en 2005. L'amélioration des marchés en Europe centrale et en Europe de l'Est, au lendemain de l'accession de pays à l'Union européenne en mai 2004, tient en grande partie à la réaction favorable des marchés aux progrès accomplis récemment dans le renforcement des institutions financières. Il y a aussi eu des progrès dans certains pays de la Communauté des États indépendants (CEI)³, par suite de changements importants sur le plan politique. Par contre, on a observé un ralentissement du processus de réforme dans une grande partie de l'Europe du Sud-Est⁴. Cela est attribuable non seulement à l'incertitude politique persistante mais aussi à

³ La CEI regroupe les pays suivants : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan, la République kirghize, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

⁴ L'Europe du Sud-Est comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Serbie-Monténégro.

un temps d'arrêt des réformes dans les pays désireux d'accéder à l'Union européenne. La Russie a été le seul pays en transition où l'on a constaté certains signes de retour en arrière, par suite de la renationalisation de fait de grandes sociétés privées du secteur du pétrole et du gaz naturel (p. ex., Gazprom, certains actifs de la pétrolière loukos).

Russie

Selon les estimations, la croissance de l'économie russe, qui avait atteint 7,2 % en 2004, est redescendue à 6,0 % en 2005 en raison d'un ralentissement de la croissance des activités d'extraction pétrolière et des exportations ainsi que de la lenteur de la progression des réformes structurelles. Les cours élevés du pétrole et du gaz naturel ont certes contribué à stimuler l'économie russe, mais celle-ci dépend dans une trop large mesure de ce secteur, ce qui la rend vulnérable aux chocs de prix négatifs. Les cours élevés du pétrole ont également continué d'avoir des effets positifs sur le budget fédéral; en fait, on a enregistré un excédent budgétaire équivalant à près de 7 % du produit intérieur brut (PIB). Le Fonds de stabilisation du pétrole, qui a augmenté sensiblement et approchait les 80 milliards de dollars américains à la fin de 2005, a été utilisé pour effectuer un remboursement anticipé de 15 milliards de dollars américains de la dette contractée auprès des créanciers membres du Club de Paris. La Russie prévoit effectuer d'autres remboursements anticipés du genre au cours de 2006. L'inflation s'est établie à 10,9 % en 2005, soit légèrement moins que la fourchette cible révisée de 11 % à 11,5 %.

Autres pays de la CEI

Dans les autres pays de la CEI, la croissance est demeurée vigoureuse, se chiffrant à 6,2 % en 2005, contre 7,9 % en 2004. Cette croissance a été soutenue par les prix élevés des produits de base (en particulier les cours du pétrole et du gaz naturel, mais également les prix des métaux et des produits agricoles) et par une forte demande intérieure. En dépit du ralentissement de la croissance, les perspectives demeurent bonnes dans l'ensemble, étant donné la vigueur persistante des cours du pétrole. Le ralentissement le plus marqué s'est produit en Ukraine, où la croissance est descendue à 4,0 % en 2005, comparativement à 12,1 % en 2004. La cause en est la baisse marquée de la demande extérieure d'acier ukrainien ainsi que le fléchissement des investissements en raison de l'incertitude entourant le contexte commercial et politique.

Europe centrale⁵

La croissance moyenne en Europe centrale, qui atteignait 5,1 % en 2004, a diminué en 2005 pour s'établir à 4,2 %, en raison de la réduction des investissements et des subventions à l'exportation. En Pologne, particulièrement, la croissance est passée de 5,4 % à 3,5 %. Seule la République tchèque a connu une croissance plus forte en 2005 (5,0 %) qu'en 2004 (4,4 %). Les pays baltes ont encore une fois enregistré une croissance vigoureuse en 2005, avec en tête la Lettonie, où la croissance a atteint 7,5 %.

Europe du Sud-Est

La stabilité politique persistante, les progrès additionnels réalisés dans le cadre des réformes structurelles et la perspective de l'accession de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie à l'Union européenne ont continué de favoriser la croissance. La Bulgarie et la Roumanie visent à accéder à l'Union en 2007; pour sa part, la Croatie ne s'est pas fixé de date repère, n'ayant entamé qu'en octobre 2005 les négociations en vue de son accession éventuelle. La croissance moyenne du PIB en Europe du Sud-Est en 2005 a été de 4,8 %, en baisse par rapport à 2004 (6,5 %). En Bulgarie (5,5 %), en Croatie (3,5 %) et en Roumanie (5,5 %), la croissance a été alimentée principalement par la consommation privée, qui a pour sa part bénéficié de l'expansion rapide du crédit accompagnant le développement du système bancaire. L'investissement a augmenté en raison des attentes de certains pays de la région quant à leur accession à l'Union européenne, des privatisations en cours, d'une diminution de l'inflation et, dans le cas de la Roumanie, d'une libéralisation du compte de capital qui a ouvert la voie à une baisse marquée des taux d'intérêt.

RAPPORT SUR LA TRANSITION – 2005

Le rapport sur la transition (*Transition Report*) est une publication annuelle de la BERD qui présente, pour chacun des 27 pays d'opérations de la Banque, les progrès réalisés dans le processus de transition d'une économie à planification centralisée à une économie de marché. Le rapport sur la transition est reconnu comme la principale publication analysant les progrès de la transition dans l'ancien bloc soviétique. Le rapport de 2005 portait sur les changements au sein de l'environnement commercial des pays en transition. Se fondant sur la troisième phase de l'enquête conjointe de la Banque mondiale et de la BERD au sujet de l'environnement commercial et des résultats des entreprises, le rapport soutient que des progrès importants ont été accomplis en Europe centrale : les marchés ont bien réagi aux réformes en cours. Dans la CEI, des changements politiques encore tout récents ont eu des retombées positives sur le secteur privé de bon nombre de pays. Dans la quasi-totalité de la région en transition, l'environnement

⁵ L'Europe centrale comprend la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie ainsi que les trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie).

commercial s'est amélioré constamment; en particulier, la plupart des pays ont fait des progrès au niveau de leurs approches dans des domaines comme la réglementation, la fiscalité, le système judiciaire ainsi que la lutte contre le crime et la corruption.

Mais en dépit de l'amélioration de l'environnement commercial constatée dans l'ensemble, les obstacles à l'activité commerciale demeurent nettement plus grands dans les pays en transition que dans les économies de marché parvenues à maturité. Il ressort de l'enquête que le coût de la réglementation commerciale, l'existence d'institutions de piètre qualité, les lacunes touchant les droits de propriété et l'instabilité macroéconomique demeurent d'importants obstacles pour les entreprises des pays en transition; les entreprises dynamiques, comme celles du secteur privé qui sont en démarrage, sont les plus gravement touchées. Le rapport indique également que l'environnement commercial dans lequel évoluent les entreprises n'est pas le même sur tout le territoire de chaque pays. L'analyse géographique montre en effet que les entreprises situées dans des régions éloignées doivent surmonter davantage de difficultés que celles des grandes villes. En outre, le type de propriété a des répercussions importantes : les entreprises appartenant à des intérêts étrangers et les nouvelles entreprises privées semblent être plus efficaces que les entreprises privatisées et celles appartenant à l'État. Le rapport mentionne enfin que les déficiences de l'environnement commercial ont nui à la croissance des entreprises, mais qu'il faut aussi prendre en compte d'autres facteurs, par exemple la concurrence, pour hausser le degré d'efficacité globale des entreprises ainsi que leur capacité à s'adapter au changement.

RÉSULTATS FINANCIERS DE 2005

En 2005, la BERD a obtenu de très bons résultats financiers, avec des bénéfices après provisions de 1,5 milliard d'euros, ce qui est beaucoup plus élevé que les 402 millions d'euros de l'année précédente⁶. Cette performance particulièrement solide est attribuable aux bénéfices réalisés à la suite d'opérations de retrait de participation ainsi qu'à des gains non réalisés découlant des fluctuations de la juste valeur de deux éléments qui sont essentiellement variables, à savoir les participations de la Banque au capital de ses sociétés apparentées ainsi que les actions à risque élevé qu'elle détient. La BERD a continué de constater une diminution de ses actifs douteux (prêts non productifs) en 2005. Les prêts douteux de la Banque totalisaient 35 millions d'euros à la fin de 2005, alors qu'ils étaient de 86 millions d'euros à la fin de 2004.

⁶ Les résultats financiers de 2004 ont été révisés conformément aux normes internationales sur les rapports financiers, en tenant compte des modifications d'ordre comptable apportées par la Banque en 2005.

Progrès de la transition dans les pays d'opérations de la BERD

Pays	Population au milieu de 2005 (millions)	Part du PIB privé au milieu de 2005 (estimation de la BERD) (%)	Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières			Infrastructure
			Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Gouvernance et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des échanges	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs financières non bancaires	Réforme de l'infrastructure	
Albanie	3,2	75	3	4	2	4+	4+	2	3-	2-	2	
Arménie	3,2	75	4-↑	4	2+	4+	4+	2+↑	3-↑	2	2+	
Azerbaïdjan	8,3	60	2	4-	2+	4↑	4↑	2	2+	2-	2	
Bélarus	9,8	25	1	2+	1	3-	2+	2	2-	2-	1+	
Bosnie-Herzégovine	3,8	55↑	3-↑	3	2	4	4-	1	3-	2-	2+	
Bulgarie	7,8	75	4	4-	3-	4+	4+	3-↑	4-	2+	3	
Croatie	4,4	60	3+	4+	3	4	4+	2+	4	3-	3	
Estonie	1,4	80	4	4+	4-↑	4+	4+	3-	4	3+	3+	
Ex-République yougoslave de Macédoine	2,0	65	3+	4	2+	4	4+	2	3-	2	2	
Géorgie	4,6	65	4-↑	4	2+↑	4+	4+	2	3-	2-	2+	
Hongrie	10,0	80	4	4+	4-↑	4+	4+	3	4	4↑	4-	
Kazakhstan	15,1	65	3	4	2	4	3+	2	3	2+	2+	
Lettonie	2,3	70	4-	4+	3	4+	4+	3-	4-	3	3	
Lituanie	3,4	75	4+	4+	3	4+	4+	3	4-↑	3	3-	
Moldavie	3,4	60↑	3	3+	2↑	4-	4+	2	3-	2	2-↑	
Ouzbékistan	26,0	45	3-	3	2-	3-	2↑	2-	2-	2	2-	
Pologne	38,2	75	3+	4+	4-↑	4+	4+	3	4-	4-	3+	
République kirghize	5,1	75	4-	4	2	4+	4+	2	2+	2	2-	
République slovaque	5,4	80	4	4+	4-↑	4+	4+	3	4-	3-	3-	
République tchèque	10,3	80	4	4+	3+	4+	4+	3	4-	4-↑	3+	
Roumanie	21,7	70	4-	4-	2+↑	4+	4+	2+	3	3	3+	
Russie	144,9	65↓	3↓	4	2+	4	4+	2+	2+↑	3-	3+	
Serbie-Monténégro	8,3	55↑	3-↑	3+	2+↑	4	4-↑	1	3-↑	2	2	
Slovénie	2,0	65	3	4+	3	4	4+	3-	3+	3-	3	
Tadjikistan	6,5	50	2+	4↑	2-	4-	3+	2-	1	1	1+	
Turkménistan	6,5	25	1	2	1	3-	1	1	1	1	1	
Ukraine	47,3	65	3	4	2	4	3+↑	2+	3-↑	2+	2	

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Un pays qui obtient la note 4+ a mis en place des normes et atteint des résultats qui se comparent à ce que l'on retrouve dans les pays industrialisés les plus avancés. Les flèches indiquent une variation d'un point par rapport à l'année précédente (de 4 à 4+, par exemple).

Source : BERD, *Transition Report* de 2005

Points saillants des résultats financiers

- La valeur des nouvelles opérations de la Banque en 2005 s'est chiffrée à 4,3 milliards d'euros, en hausse d'environ 200 millions d'euros par rapport à 2004. Au total, 58 % de ces fonds ont été affectés à des pays de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est qui en sont au début ou à une étape intermédiaire de la transition. Une autre tranche de 26 % a été affectée à la Russie et le solde, 16 %, est allé aux pays de l'Europe centrale qui en sont à une étape plus avancée du processus de transition⁷.
- Étant donné que la BERD fait état de ses résultats financiers en euros, l'appréciation du dollar américain en 2005 a eu pour effet de hausser la valeur en euros de ses opérations, étant donné que bon nombre d'entre elles (particulièrement dans les pays membres de la CEI) sont libellées en dollars américains.
- Les bénéfices après provisions ont atteint 1,5 milliard d'euros, ce qui constitue un record pour la Banque. Ces bénéfices, beaucoup plus élevés que ceux des années précédentes, incluent une composante fort volatile, à savoir les gains non réalisés sur des actions invendues.
- La valeur totale des provisions sur actifs bancaires a été de 352 millions d'euros, comparativement à 540 millions à la fin de 2004. Ce changement découle d'une modification d'ordre comptable faisant en sorte que la BERD n'établisse plus de provisions à l'égard de son portefeuille d'actions, ces dernières étant évaluées à la valeur du marché.
- Les décaissements bruts ont été de 2,2 milliards d'euros en 2005. Cela est conforme à leurs niveaux habituels mais inférieur à leur montant de 2004, lorsqu'ils avaient augmenté de 60 %.
- La Banque est parvenue à mobiliser 1,5 euro de financement additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 2005, contre 2,1 euros en 2004. Ce changement s'explique par le grand nombre de projets d'infrastructure publics conclus par la Banque ainsi que par l'absence d'opérations privées d'envergure dans le domaine des ressources naturelles, qui permettent habituellement de mobiliser des investissements privés importants.
- La part du volume des opérations qui est imputable au secteur privé a été de 76 %, contre 86 % en 2004, cette baisse tenant surtout au grand nombre de projets d'infrastructure publics conclus par la Banque en 2005.

⁷ Les pays ayant atteint un stade avancé du processus de transition sont la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie. Les pays en début de transition sont les sept pays les plus pauvres où la Banque opère : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, la République kirghize, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Les autres pays d'opérations de la BERD en sont à un stade intermédiaire, exception faite de la Russie. La BERD considère que la Russie entre dans une catégorie à part.

Points saillants des résultats financiers (suite)

- Les frais d'administration en 2005 ont été de 224,6 millions d'euros, ce qui était conforme au budget prévu.
- À la fin de 2005, les réserves⁸ s'établissaient à 4,7 milliards d'euros, en forte hausse par rapport à 1,7 milliard (après redressement) à la fin de 2004. Cela est surtout attribuable aux bénéfices nets élevés réalisés pendant l'année ainsi qu'à la hausse de la juste valeur des actions de sociétés non apparentées que détient la Banque. De ce montant, 2,5 milliards d'euros représentaient des gains non réalisés liés au portefeuille d'actions et de titres d'État de la Banque.

La BERD a approuvé 151 projets en 2005, contre 129 l'année précédente. De concert avec les investissements cadres, ces engagements ont totalisé 4,3 milliards d'euros, en hausse par rapport à 4,1 milliards en 2004 et au-dessus de la valeur inférieure de la fourchette cible, qui est de 3,8 milliards. Les engagements cumulatifs nets à la fin de 2005 se chiffraient à 16,8 milliards d'euros. À 2,2 milliards d'euros, le niveau des décaissements a baissé de façon marquée par rapport à 2004, du fait de la forte diminution du montant moyen des décaissements, mais il n'en demeure pas moins comparable à celui d'années antérieures (ce niveau avait augmenté de 60 % en 2004 par rapport à 2003). En raison de cette diminution du niveau des décaissements, jumelée à la hausse des remboursements (surtout dans le cas des pays où la transition est bien avancée), la croissance des actifs d'exploitation a ralenti, sans pour autant s'interrompre. En ce qui touche la répartition géographique des engagements et des remboursements, la part du portefeuille imputable aux pays qui en sont au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition atteignait 47 % à la fin de 2005. Les garanties se chiffraient à 229 millions d'euros, comparativement à 180 millions à la fin de 2004.

Les résultats financiers de 2005 et l'augmentation des réserves laissent penser que, même si la Banque se concentre davantage sur les pays qui en sont au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition – là où le climat d'investissement présente le plus de risques –, elle continue de se conformer à des principes bancaires judicieux.

⁸ Les réserves représentent les capitaux mis de côté par la Banque pour faire face à des pertes imprévues.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Initiative pour les pays en début de transition

L'année 2005 a été la première année complète à s'écouler depuis le lancement de l'initiative pour les pays en début de transition, et ce fut une année couronnée de succès. Cette initiative, qui vise les sept pays en début de transition (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan), vise à accroître à la fois les investissements de la BERD dans ces pays et leurs retombées, en utilisant une approche rationalisée, en concevant de nouveaux instruments pour répondre aux besoins locaux (notamment des projets de plus petite envergure), en mobilisant des investissements additionnels et en favorisant des efforts soutenus de réforme économique. Depuis le lancement de l'initiative, le nombre de nouvelles opérations dans ces pays a augmenté sensiblement, de même que le volume des activités et le portefeuille de la Banque ainsi que la liste de projets envisagés. Le nombre d'opérations financées en 2005 a presque doublé par rapport à l'année précédente pour atteindre 61, et les engagements correspondants ont été deux fois et demie plus élevés, s'établissant à 250 millions d'euros environ. (Ces chiffres n'incluent pas les opérations effectuées dans le secteur pétrolier et gazier ni celles faisant partie du programme de facilitation du commerce de la BERD.) Des hausses similaires avaient été observées au cours de la première année – incomplète – de l'initiative.

L'un des facteurs clés de la réussite de l'initiative, et l'un des piliers centraux de celle-ci, est le fonds d'aide aux pays en début de transition, auquel participent de nombreux donateurs, dont le Canada, qui a versé une contribution de 500 000 €. Ce fonds – le premier établi par la BERD pour lequel les contributions des donateurs bilatéraux sont classées à titre d'aide publique au développement – appuie la préparation et la réalisation de projets ainsi que des initiatives de renforcement des capacités, ce qui permet à la Banque d'investir dans les pays bénéficiaires. À la lumière des bons résultats obtenus par la Banque et les donateurs dans le cadre de l'initiative prise dans son ensemble, on a amorcé en 2005 un processus visant à reconstituer les ressources de ce fonds, et certains engagements ont déjà été pris.

La Banque continue de perfectionner son approche en vue d'accroître la portée et l'efficacité du soutien qu'elle accorde aux pays en début de transition. Toutefois, de façon à tenir compte des avantages comparatifs qu'offre la Banque, l'initiative pour les pays en début de transition met encore l'accent sur le développement du secteur privé, surtout les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. De cette manière, elle joue un rôle important à l'appui des activités permettant de réduire de façon durable la pauvreté. L'initiative favorise également le financement d'investissements moins élevés dans l'infrastructure publique, ce qui correspond davantage à la capacité qu'ont les consommateurs locaux d'assumer le coût d'amélioration de ces services (p. ex., eau courante, chauffage). Les donateurs du fonds d'aide aux pays en début de transition demandent que l'on accorde plus

d'importance à la gestion axée sur les résultats et à l'égalité des sexes, ce qui devrait conduire à une évolution des opérations de la Banque dans leur ensemble.

Parallèlement à cette initiative fructueuse, la Banque a fait savoir aux donateurs qu'elle envisage d'établir un fonds à l'intention des Balkans occidentaux. Cette région est isolée des marchés internationaux depuis plus d'une décennie en raison de l'évolution de la situation politique, ce qui, en conjonction avec l'instabilité macroéconomique, a rendu la transition très ardue. La plupart des entreprises n'exploitent qu'un faible degré de leur capacité, les exportations sont peu développées, et le taux de chômage très élevé constitue un problème social et économique sérieux. Au cours de la prochaine année, la Banque, de concert avec les donateurs, décidera si elle va de l'avant avec ce projet.

Développement du secteur privé

L'un des éléments essentiels de la stratégie de la BERD en faveur de la transition vers l'économie de marché consiste à favoriser le développement d'un secteur privé vigoureux dans ses pays d'opérations. L'essor du secteur des petites et moyennes entreprises (PME) est un moyen efficace de créer un mouvement en faveur de la réforme dans les économies en transition, de manière à faire contrepoids aux puissants groupes d'intérêts qui tirent parti d'une gouvernance publique déficiente. La Banque est tenue, aux termes de son accord constitutif, d'engager au moins 60 % de son portefeuille dans des activités du secteur privé, à la fois globalement et dans chaque pays. L'objectif a été atteint pour la première fois relativement à l'ensemble du portefeuille en 1994; en 2005, cette proportion s'est établie à 76 %.

Un volet central de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste à soutenir les PME et les microentreprises, compte tenu de leur importance au chapitre de la création d'emplois, de la croissance et, par le fait même, de la réduction de la pauvreté. La stratégie de la BERD relativement à ce secteur repose sur trois bases : le financement, l'amélioration du climat d'investissement au moyen d'un dialogue stratégique, et la mise sur pied d'un réseau de soutien des PME et des microentreprises. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non pas seulement l'accès restreint des PME au financement – est un obstacle majeur au développement du secteur. Cette stratégie souligne en outre la nécessité de déterminer les grands obstacles à la croissance des microentreprises et des PME, d'en promouvoir l'élimination, de mettre au point des instruments financiers adaptés à ce segment du secteur privé et de favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques.

Dans le but de continuer de jouer un rôle de premier plan en matière de financement des microentreprises et des PME, la Banque a élaboré une nouvelle stratégie en 2005 et a recueilli les commentaires du public. Cette stratégie, qui en est encore à l'état d'ébauche, propose que le vaste réseau

de relations de la Banque avec les institutions financières demeure le principal moyen par lequel celle-ci offre ses produits aux microentreprises et aux PME. Elle prévoit en outre une expansion de ce réseau, qui en viendrait à englober des institutions financières autres que les banques; si la chose est nécessaire, on pourrait même mettre sur pied des institutions de microcrédit entièrement nouvelles. La nouvelle stratégie tiendra compte des besoins particuliers de chaque pays d'opérations de la Banque, du chemin parcouru par le pays dans le processus de transition ainsi que de la solidité du secteur privé et des programmes existants à l'intention des microentreprises et des PME. La stratégie devrait être adoptée par le conseil d'administration de la Banque au début de 2006.

En 2005, la BERD a continué d'appuyer l'octroi de lignes de crédit aux microentreprises et aux PME par le truchement des intermédiaires financiers dans ses pays d'opérations. Depuis la création du premier programme de la Banque à l'intention des petites entreprises, en 1994, plus de 1,26 million de prêts, d'une valeur totale de plus de 6,9 milliards d'euros, ont été accordés à des microentreprises et à des petites entreprises. En 2005, la BERD a octroyé 480 000 prêts à des petites entreprises et à des microentreprises, pour un total d'environ 2,5 milliards d'euros.

Activités dans le secteur financier

Politique du secteur financier – La politique de la BERD visant à développer le secteur financier met l'accent sur une approche propre à chaque pays ainsi que sur la nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome. La BERD cherche à accroître la confiance dans le secteur, principalement en appuyant la consolidation de la gouvernance et des pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières, mais le rôle d'investisseur qu'elle joue dans ce secteur et les inquiétudes liées à d'éventuels conflits d'intérêts limitent ses activités à cet égard. Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD formule des conseils importants sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation, et elle communique ces conseils aux administrations publiques et aux autres institutions financières internationales actives dans la région. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services (surtout à l'intention du secteur privé et des PME), en facilitant l'investissement direct étranger et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières d'État, surtout en vue de leur privatisation.

En 2005, la BERD s'est engagée à accorder un financement de 1,4 milliard d'euros pour des opérations du secteur financier, soit 34 % du volume de ses activités pour l'année.

Secteur bancaire – En 2005, la BERD a signé de nouveaux prêts d'une valeur de 796,7 millions d'euros au profit du secteur bancaire et a investi 94,6 millions d'euros en participations au capital de banques. Dans la plupart des cas où elle détient une participation dans une institution financière locale, la Banque est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes par la direction, une saine gouvernance, de saines pratiques bancaires, de même que des examens et des procédures appropriés en matière d'environnement. Le rôle que peut jouer la Banque dans la privatisation des institutions bancaires est un facteur déterminant de ses placements sous forme de prises de participation dans les pays qui en sont au début ou à une étape intermédiaire de la transition.

Institutions financières non bancaires – En 2005, la BERD a continué d'appuyer le secteur financier non bancaire. La BERD compte parmi les principaux investisseurs du secteur dans ses pays d'opérations, et ses investissements dans les entreprises locales de gestion d'actifs et de fonds communs de placement deviennent de plus en plus importants à mesure que les caisses de retraite à participation volontaire prennent de l'essor dans ces pays. Au cours de 2005, elle a mené des activités d'investissement dans le secteur des institutions financières non bancaires dans la plupart des pays de la région où les régimes institutionnels et réglementaires requis ont été institués ou sont en voie de l'être. Toujours en 2005, la BERD a également pris des engagements de 196,1 millions d'euros auprès de sociétés d'assurances et de crédit-bail et d'institutions spécialisées en prêts hypothécaires, principalement dans les pays qui en sont à une étape avancée du processus de transition.

Développement des marchés de capitaux – La BERD a notamment pour mandat d'appuyer la transition au moyen de mesures destinées à stimuler le développement de marchés de capitaux locaux. L'une des approches qu'elle adopte à cette fin consiste à collaborer avec les autorités compétentes afin de mettre au point le cadre juridique régissant l'émission d'obligations à long terme libellées dans la monnaie locale. Depuis 1999, la Banque collabore étroitement avec les autorités russes; cette collaboration a notamment pris la forme de conseils et d'une aide technique de vaste portée sur la nouvelle loi régissant le marché des valeurs mobilières, qui a été adoptée par la Douma en décembre 2003. Cette loi autorisait pour la première fois les émetteurs de titres internationaux à mobiliser des fonds sur les marchés de capitaux intérieurs. La BERD a aussi travaillé en étroite coopération avec l'association monétaire nationale russe en vue de mettre en place un nouvel indice du marché monétaire qui soit plus transparent, le MosPrime (« Moscow Prime Offered Rate »). Cette coopération avec l'association monétaire et les autorités russes a conduit à la première émission obligataire par un émetteur international sur le marché intérieur russe; il s'agit d'obligations à cinq ans de la BERD libellées en roubles, qui ont été émises le 18 mai 2005. Ajoutons que ces obligations sont les premiers titres à taux flottant indexés selon le nouvel indice MosPrime, plus transparent et plus crédible. Elles sont inscrites à la cote des obligations d'État du marché interbancaire des devises de Moscou;

de plus, la banque centrale russe a approuvé leur utilisation dans le cadre d'opérations de prise en pension, ce qui permettra d'en élargir l'usage à titre d'instrument de gestion des liquidités.

Cette opération, qui constituait une première, a eu un effet profond sur le développement du marché de capitaux russe en créant une nouvelle catégorie d'actifs et en ouvrant la voie à des opérations par d'autres émetteurs internationaux. Outre le fait qu'il rend possible l'émission d'obligations à taux flottant par d'autres émetteurs, tant internationaux que nationaux, le nouvel indice MosPrime servira de repère sur le marché local des prêts bancaires, ce qui contribuera à accroître la transparence et l'uniformité des prix. L'émission d'obligations sera aussi profitable aux entreprises russes qui sont des clients potentiels de la BERD. Jusqu'ici, les clients de la Banque n'avaient pas accès à un financement à long terme libellé en roubles et assorti d'un taux fiable fondé sur le marché, de sorte qu'ils devaient se rabattre sur des emprunts libellés en devises fortes dont l'échéance concordait avec celle de leur financement et le rendement avec celui de leurs investissements à long terme. Cela avait pour effet d'exposer certains clients à un risque de change en l'absence de couverture sous forme de revenus libellés en devises fortes ou liés à de telles devises, par exemple le dollar américain ou l'euro. Le produit de l'émission par la BERD d'obligations libellées en roubles servira à fournir un financement à long terme aux entreprises et autres entités qui produisent ou offrent des services destinés principalement au marché russe, notamment des PME et des municipalités, ce qui leur permettra de gérer plus efficacement leur passif et d'éviter de s'exposer au risque de change.

Étant donné la forte demande d'emprunts libellés en roubles, la Banque envisagera de nouvelles opérations sur le marché obligataire russe en 2006, mais il faudra que certaines modifications réglementaires récentes soient annulées au préalable. La Banque collabore en outre avec les autorités de divers autres pays (p. ex., la Bulgarie, le Kazakhstan, la Roumanie et l'Ukraine) en vue d'émettre d'autres obligations libellées en monnaies locales d'ici un ou deux ans.

Environnement

Conformément à son accord constitutif, la BERD garantit expressément que ses activités serviront à promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement. Par ses investissements dans des projets qui réduisent les déchets et la pollution, elle joue un rôle important dans l'amélioration des normes environnementales des pays emprunteurs. Les projets de la Banque portent en particulier sur la modernisation des installations municipales de traitement des eaux usées et sur l'accroissement de l'efficacité énergétique grâce à la mise à niveau des systèmes de production et de distribution d'électricité. La BERD aide aussi les pays emprunteurs à se conformer aux normes environnementales de l'Union européenne, et elle collabore avec les institutions financières commerciales des pays emprunteurs afin d'améliorer la dimension environnementale de leurs politiques de prêt. La définition du terme

« environnement » dans la politique de la Banque en la matière englobe les notions de santé et sécurité au travail, de santé publique et de fonctionnement du marché du travail, ainsi que d'autres enjeux sociaux.

Outre les initiatives visant spécifiquement à remédier aux lacunes environnementales observées, bon nombre de projets de la BERD visent à tirer parti de possibilités liées à l'environnement ou comportent des objectifs environnementaux, comme la réduction des émissions atmosphériques et des déversements industriels d'eaux usées ainsi que la promotion des technologies propres et de la récupération et du recyclage des déchets.

La BERD appuie des initiatives internationales comme le programme « Un environnement pour l'Europe », y compris le Plan d'action pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, le Plan d'action stratégique pour le bassin du Danube, la Commission d'Helsinki et le Fonds pour l'environnement mondial, dont elle est un organisme d'exécution. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues aux termes du Protocole de Kyoto.

Le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS)⁹ fournit des fonds offerts par des donateurs pour régler de graves problèmes environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, surtout en matière de déchets nucléaires, de traitement de l'eau et des eaux usées et d'efficacité énergétique. Le Canada est devenu un donateur du fonds de soutien du PEDS à la fin de 2003 et a pris un engagement d'une valeur de 20 millions d'euros à l'égard du volet nucléaire du fonds. Une première vague de projets de coopération internationale est d'ailleurs en cours en vue de réaliser les travaux d'assainissement requis à la suite des activités passées des navires et sous-marins nucléaires de la Flotte du Nord de la Marine soviétique. La première phase du plan directeur stratégique (détermination des priorités) est terminée.

Une évaluation environnementale stratégique du PEDS, la première du genre effectuée par la BERD, a été menée en 2005 et a servi à confirmer les priorités établies aux termes du plan directeur stratégique. La même année, l'assemblée des membres du PEDS a approuvé la deuxième phase du plan directeur stratégique. Pendant cette phase, les autorités russes, des spécialistes locaux et des experts-conseils internationaux constitueront une équipe ayant pour mandat d'élaborer un programme global de déclassement, y compris des études complémentaires. Un programme intégré, qui devrait être prêt d'ici avril 2007, servira d'outil aux autorités russes pour planifier et gérer les activités de déclassement à long terme dans la région. Entre-temps,

⁹ Les membres du PEDS comprennent la Russie, la BERD, l'Union européenne, la Banque nordique d'investissement, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

les projets jugés urgents vont de l'avant; l'assemblée a approuvé cinq projets entrant dans cette catégorie en 2005. Ces projets concernent l'amélioration des conditions d'entreposage des cœurs de réacteur (alpha) à la baie Andreïev, la protection matérielle à Gremikha et l'installation d'un système de surveillance des radiations dans la région de Mourmansk. Une condition préalable au financement de projets a en outre été remplie en 2005 : la BERD et Rosatom, l'agence de l'énergie atomique de la Fédération de Russie, ont conclu une entente d'aide technique prévoyant que les projets faisant partie du volet nucléaire du PEDS seront inclus dans le programme environnemental nucléaire multilatéral de la Russie.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique. Les promoteurs de projets sont tenus d'effectuer une évaluation des effets sur l'environnement ainsi que des analyses et des vérifications environnementales portant sur les répercussions socioéconomiques des projets et leur incidence possible sur l'environnement, la santé et la sécurité. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l'environnement sont effectuées lorsque les effets potentiels sont importants. Des vérifications environnementales sont menées pour déterminer et évaluer les répercussions ayant pu être ressenties par le passé ainsi que les obligations connexes. Dans certains cas, on procède à la fois à une évaluation (ou à une analyse) et à une vérification. La BERD exige également des intermédiaires financiers locaux par l'entremise desquels elle canalise les ressources vers les microentreprises et les PME qu'ils adoptent des politiques et procédures environnementales appropriées.

La politique de la Banque en matière d'environnement, qui revêt une importance centrale, doit faire l'objet d'un examen en 2006. Le département de l'évaluation planifie cet examen et le processus de révision subséquent. Tandis que ce département se concentre sur les critères d'évaluation, celui de l'environnement a mis au point un système de surveillance des résultats des projets de la Banque sous l'angle de l'environnement. Un système amélioré d'évaluation et de surveillance environnementales doit être mis en place au cours de 2006. En 2005, le département de l'évaluation a mené une étude spéciale portant sur la manière dont la Banque s'acquitte de son mandat en matière d'environnement par l'entremise des institutions financières. Cette étude et d'autres travaux du département de l'évaluation seront utiles au département de l'environnement dans le cadre de l'examen et de la mise à jour de la politique en matière d'environnement. Une telle démarche de portée générale est requise afin d'évaluer les résultats d'ensemble de la Banque et de ses clients sur le plan de l'environnement, en parallèle à l'examen des changements environnementaux associés à des projets donnés.

Infrastructure municipale et environnementale

Les investissements de la BERD dans ce secteur visent à moderniser les services publics locaux, par exemple l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées, les transports urbains, l'élimination des déchets solides et le chauffage. En modernisant ces services et en améliorant leur fiabilité, on stimule l'essor des entreprises commerciales et industrielles, en plus de contribuer directement aux efforts internationaux de réduction des émissions nuisibles. En outre, l'amélioration des services locaux se traduit par une progression tangible et immédiate des conditions de vie des gens et par une hausse de la confiance de la population à l'endroit du processus de transition et des initiatives de réforme.

L'approche adoptée par la BERD dans ce secteur consiste à appuyer : la transition en vue de la décentralisation des responsabilités touchant ces services et de leur délégation aux autorités locales ou régionales; la commercialisation des entreprises offrant les services locaux, avec la participation du secteur privé local dans la mesure du possible; et l'amélioration de l'environnement grâce à des investissements en vue de préserver les ressources environnementales et de réduire la pollution. Dans les pays où l'on met en place un cadre législatif adéquat, la BERD met en œuvre des mécanismes de financement décentralisés assortis de garanties des administrations locales (non souveraines), dans le but de promouvoir la bonne application des dispositions législatives et d'établir des antécédents au chapitre des emprunts. Dans d'autres pays, la Banque fait la promotion de structures qui permettent de préciser les droits de propriété et les modalités de gouvernance applicables aux services municipaux et locaux, et qui appuient les efforts des gouvernements et des donateurs en vue d'établir des régimes réglementaires efficaces, équitables et transparents, capables de stimuler l'investissement à long terme. De cette manière, la Banque aide les administrations locales à mettre en application des concepts de recouvrement des coûts et de financement par l'utilisateur, dans les limites imposées par l'impératif de la viabilité financière, et elle fait la promotion de la transparence en ce qui concerne les transferts et les subventions.

En 2005, plus de 90 % des investissements de la BERD ayant trait aux services publics locaux n'étaient pas assortis de garanties financières de la part des gouvernements centraux, ce qui est conforme au mandat de la Banque consistant à appuyer la décentralisation et la responsabilité financière à l'échelon local. Parmi ces investissements, il convient de mentionner la première opération relative aux services publics conclue avec une entité non souveraine dans un pays en début de transition (la Géorgie), soit l'octroi par la Banque d'un prêt à la société municipale des transports de Tbilissi pour l'achat d'autobus. L'usage d'autobus d'occasion de bonne qualité a permis de réduire nettement le coût total du projet, de sorte que les services ont pu être améliorés sans que cela engendre des coûts au-dessus des moyens de la population.

L'intensification des efforts de la Banque en vue d'une réduction des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre a conduit à l'octroi d'un bon nombre de prêts à des villes de Russie et de Roumanie pour l'amélioration des installations de chauffage centralisé. Ces investissements ont donné lieu à une réduction moyenne de 20 % de la consommation d'énergie tout en permettant de continuer de fournir des services de chauffage aux populations concernées.

Les investissements visant à améliorer l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées se poursuivent, et un certain nombre de sources importantes de pollution sont éliminées. Par exemple, à Saint-Pétersbourg, un investissement effectué par la Banque a contribué à réduire de moitié les déversements d'eaux usées non traitées, par suite de la mise en service d'une nouvelle usine de traitement en octobre 2005.

Secteur de l'énergie

La plupart des pays d'opérations de la BERD connaissent de graves problèmes économiques et environnementaux causés par des systèmes énergétiques polluants et par une tarification inefficace de l'énergie. L'un des objectifs centraux visés par la Banque lorsqu'elle investit dans le secteur de l'énergie consiste donc à améliorer la performance environnementale, notamment grâce au respect des objectifs concernant les changements climatiques et à la promotion des énergies renouvelables. La Banque s'efforce d'accroître l'incidence de ses activités à cet égard, ce qui va dans le sens de l'appel fait aux institutions financières internationales (IFI) par le G8 lors du Sommet de Gleneagles en 2005 en faveur de l'élaboration d'un cadre pour accélérer la transition vers une production et une consommation plus propres et plus efficaces de l'énergie. La Banque collabore avec d'autres IFI à la conception de ce cadre; en novembre, elle a tenu un atelier pendant lequel elle a partagé avec les représentants d'autres IFI l'expérience qu'elle a acquise en matière de financement d'initiatives axées sur l'efficacité énergétique. La Banque retient actuellement les services d'un expert-conseil chargé d'examiner ses activités dans le domaine des changements climatiques et de formuler des recommandations en vue d'accroître les retombées de ces activités; les résultats de ce processus seront utiles pour l'élaboration du cadre d'investissement.

Outre le fonds de coopération des Pays-Bas pour la réduction des émissions, mis sur pied en 2003, la Banque établit actuellement un fonds multilatéral de crédits de carbone. Ce fonds, qui devrait voir le jour en 2006, sera mis à la disposition des actionnaires de la BERD et de sociétés privées (par contre, les investisseurs et les négociants n'y auront pas accès). Il servira à acquérir des crédits d'émissions rattachés à des projets particuliers et à faciliter les opérations d'investissement ayant une dimension écologique (ventes d'unités

de quantité attribuée entre États souverains). La BERD tient actuellement des discussions en vue d'un partenariat éventuel avec la Banque européenne d'investissement concernant cette initiative. Elle envisage aussi la possibilité de mettre en place un fonds de coopération en matière d'énergies renouvelables qui servirait à financer la tenue de vérifications dans le domaine de l'énergie et à accorder des paiements incitatifs rattachés à des lignes de crédit pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La Banque veut aussi promouvoir les pratiques exemplaires dans d'autres volets de ses investissements en matière d'énergie, notamment en exigeant le respect des normes internationales les plus rigoureuses en matière de transparence et de gestion des revenus lorsqu'elle investit dans les industries extractives (pétrole, gaz naturel, charbon, etc.). Dans le cadre de son dialogue stratégique, la Banque encourage l'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives¹⁰ dans ses pays d'opérations qui n'y participent pas encore.

La Banque a lancé en 2004 des consultations au sujet d'une nouvelle politique sur les opérations en matière d'énergie, afin de mettre à jour et d'intégrer ses politiques sur les opérations dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles. Les consultations publiques requises ont été menées en 2005, et la nouvelle politique devrait être soumise au conseil pour approbation en 2006. Cette nouvelle politique accordera en principe plus de place aux enjeux sociaux et environnementaux, dont l'efficacité énergétique et les changements climatiques. Par exemple, elle devrait prévoir une hausse du financement de projets axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et exiger des promoteurs de projet qu'ils veillent à améliorer la viabilité environnementale et à adopter des mesures afin que les intervenants locaux puissent tirer profit de leurs projets dans la mesure du possible. La nouvelle politique devrait également prévoir un examen obligatoire de tous les projets de la BERD afin d'en évaluer le potentiel sur le plan de l'efficacité énergétique – peu importe le secteur dans lequel l'investissement est effectué – et améliorer les systèmes de surveillance et de rapport en vue de faire le suivi des investissements de la Banque dans ce domaine.

¹⁰ Il s'agit d'une initiative à participation volontaire qui appuie l'amélioration de la gouvernance dans les pays disposant de vastes ressources naturelles, grâce à la publication et à la vérification de toute l'information touchant les paiements des entreprises et les revenus gouvernementaux provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

La BERD et la sûreté nucléaire

Par l'entremise du Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), 15 donateurs, dont le Canada et d'autres pays du Groupe des Sept (G7), ont continué de collaborer étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est de même que dans l'ancienne Union soviétique. Le CSN est utilisé principalement pour apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération et pour aider l'Ukraine à surmonter les séquelles de Tchernobyl. En 2005, le CSN n'a pas disposé de fonds suffisants pour mener à bien ses travaux. Les fonds additionnels requis sont estimés à 150 millions de dollars américains. Jusqu'ici, la contribution du Canada au CSN s'est chiffrée à 13 millions de dollars américains environ.

La Banque a continué d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, détruit à la suite d'un accident nucléaire. En 2004, la conception de la nouvelle enceinte de confinement a été menée à terme, et son coût estimatif total a été établi à près de 1,1 milliard de dollars américains. La contribution des pays du G8, de l'Union européenne et d'autres pays atteint jusqu'ici 645 millions d'euros, et des engagements additionnels de 180 millions d'euros ont été pris en mai 2005. Le Canada a versé une contribution de 33 millions de dollars américains et a pris des engagements portant sur une somme additionnelle de 7 millions de dollars américains en 2005. Les travaux de construction visant à stabiliser le sarcophage ont débuté en 2004, et les propositions relatives à la conception détaillée et à la construction du nouveau sarcophage sont en cours d'évaluation, l'octroi du contrat étant prévu au premier semestre de 2006. Le projet devrait être terminé d'ici 2009.

Examen des ressources en capital

Aux termes de l'accord constitutif de la Banque, le conseil des gouverneurs doit évaluer à intervalles réguliers n'excédant pas cinq ans la suffisance du capital de l'institution. C'est également l'occasion d'énoncer la stratégie à moyen terme de la Banque, c'est-à-dire de définir comment et à quels endroits elle prévoit effectuer des opérations en conformité avec ses principes fondamentaux – l'obtention d'un impact maximal sur la transition, l'additionnalité de l'aide et le recours à de saines pratiques bancaires. Le troisième examen des ressources en capital a débuté en 2005. Les gouverneurs se pencheront sur les recommandations de la direction et du conseil d'administration à ce propos et les adopteront officiellement lors de l'assemblée annuelle de la Banque en mai 2006. De façon plus concrète, ce troisième examen portera d'abord sur les défis liés à la fin progressive des opérations dans les huit pays emprunteurs qui ont joint les rangs de l'Union européenne en 2004 – à mesure que diminuent les possibilités liées à la transition et le besoin du financement offert par la Banque – et sur le

renouvellement du modèle opérationnel de l'institution, de façon qu'elle puisse demeurer un partenaire important dans les pays où la transition pose encore des défis importants.

La BERD a déjà commencé à prendre des mesures relativement aux défis associés à la réussite du processus de transition dans les huit pays ayant accédé à l'Union européenne. Par suite de la progression de ce processus ainsi que de la disponibilité croissante de services de financement commercial, les prêts de la BERD dans la région continuent à diminuer tandis que les remboursements (entre autres les remboursements anticipés) augmentent. De ce fait, le portefeuille de la Banque dans ces pays continue de décroître, y compris en proportion de son portefeuille global. Néanmoins, la Banque poursuivra ses opérations dans ces huit pays aussi longtemps que le principe d'additionnalité du financement qu'elle accorde sera respecté, que ce financement aidera à relever les derniers défis liés à la transition – notamment le financement des PME privées et des petites et moyennes municipalités – et que les projets seront conformes aux critères relatifs aux saines pratiques bancaires. Toutefois, dans le contexte du troisième examen de ses ressources en capital, la Banque doit mesurer l'incidence d'un retrait naturel de ses programmes dans ces pays.

C'est dans les pays situés au sud et à l'est de ceux qui ont joint l'Union européenne que la Banque concentrera ses activités dans l'avenir. Le troisième examen de ses ressources en capital servira à déterminer comment la Banque entend poursuivre la migration de ses activités vers les pays qui en sont encore au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition ainsi que vers la Russie – autrement dit, vers les régions où l'incidence de ses opérations sur la transition sera la plus forte. De cette manière, la Banque concentrera ses efforts là où les défis associés à la transition demeurent les plus grands et où, par voie de conséquence, les risques financiers ou liés à la transition sont les plus élevés. La Banque continuera d'améliorer son modèle opérationnel afin d'accomplir cette tâche le plus efficacement possible. Le partenariat avec les donateurs demeurera tout aussi essentiel à la réussite des activités de la BERD à l'appui de la transition. Dès les premières étapes du troisième examen de ses ressources en capital, la Banque devrait être à même – grâce à la progression de ses réserves – d'utiliser une partie de ses propres ressources pour compléter les fonds offerts par les donateurs.

Pendant le troisième examen de ses ressources en capital, la Banque se prépare à ajouter un nouveau pays à la liste de ses pays d'opérations. En janvier 2005, dans le but de renforcer les activités de la BERD axées sur la transition, le conseil des gouverneurs a adopté à l'unanimité une résolution visant à approuver l'ajout de la Mongolie à la liste des pays d'opérations de la Banque. Bien qu'elle ne soit pas située en Europe centrale ni en Europe de l'Est et qu'elle n'ait jamais été une république soviétique, la Mongolie doit relever, dans le cadre du processus de transition, des défis similaires à ceux qui existent pour nombre d'anciennes républiques soviétiques. Pour que la Mongolie puisse faire partie des pays d'opérations de la Banque, il faut que chacun des 62 actionnaires accepte une modification de l'accord constitutif

de la Banque. À la fin de décembre 2005, la plupart des actionnaires avaient ratifié officiellement l'admission de la Mongolie et les autres actionnaires, dont le Canada, prévoient compléter le processus d'ici mai 2006.

Un autre volet important de l'examen des ressources en capital concerne la stratégie de la Banque en matière de ressources humaines, dont l'objet est de garantir que l'institution dispose d'un personnel adéquat possédant tout l'éventail de compétences nécessaires pour mener à bien sa stratégie à moyen terme. Considérant le déplacement géographique des activités de la Banque, il faut également apporter des ajustements touchant l'affectation du personnel dans les bureaux permanents et procéder à un regroupement des bureaux permanents. De l'avis de différents pays, dont le Canada, ce regroupement devrait débuter en 2007. À mesure que la Banque déplacera ses opérations vers le Sud et l'Est, les projets seront en moyenne de plus petite taille et plus ardues, étant donné les conditions locales. Cela signifie que des ressources additionnelles seront requises pour surveiller les projets et veiller à ce que les résultats sur le plan financier et sur celui de la transition demeurent adéquats. C'est pourquoi, avec l'augmentation anticipée du nombre global de projets, il faudra consacrer plus de ressources aux fonctions de contrôle interne de la Banque – vérification interne, observation, évaluation et gestion du risque.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance

Tout comme la plupart des économies émergentes, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur gouvernance. Conformément à son accord constitutif, la Banque évalue annuellement les progrès de chaque pays sous l'angle des principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché. Ces principes, que le Canada appuie et encourage sans réserve, contribuent à la transparence dans l'élaboration de la politique publique et constituent un obstacle à la corruption.

De ce point de vue, les politiques intérieures du Bélarus, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan continuent de poser problème, car elles sont difficiles à concilier avec les exigences politiques et économiques énoncées à l'article premier de l'accord constitutif de la BERD. L'absence de réformes politiques et économiques a déjà amené la Banque à réduire ses opérations au Bélarus et au Turkménistan. En 2005, aux termes de sa nouvelle stratégie de deux ans à l'égard de l'Ouzbékistan, la Banque a conclu que, en dépit de progrès modestes sur le plan économique, aucune libéralisation politique n'avait eu lieu. En conséquence, la Banque a décidé de limiter ses investissements au secteur privé dans ce pays, la condition étant que les investissements n'aient aucun lien, même indirect, avec le gouvernement ou des fonctionnaires. La BERD va se concentrer sur le soutien des microentreprises et des PME, et elle continuera d'appuyer les échanges internationaux par l'intermédiaire de son programme de facilitation du commerce. Les stratégies relatives au Bélarus et

au Turkménistan seront renouvelées en 2006 mais, à moins que ces pays ne fassent des progrès sur les plans politique et économique, leur secteur public continuera d'être exclu des investissements de la Banque.

Dans une large mesure, la BERD tente d'améliorer la gouvernance et la transparence dans ses pays d'opérations grâce aux projets qu'elle y réalise. Les prises de participation ont joué un rôle important à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence des pratiques comptables et commerciales de celles-ci, de même qu'au respect des droits de leurs actionnaires minoritaires. La Banque espère que la prospérité de ces sociétés fera ressortir l'importance d'adopter des pratiques semblables dans l'ensemble de la région. En outre, tous les partenaires commerciaux de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'ils respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Il est de pratique courante pour la Banque de faire appel aux services de juricomptables et de cabinets spécialisés pour procéder à des contrôles de l'intégrité des entreprises dans lesquelles elle songe à investir ainsi que de leurs dirigeants et de leurs actionnaires. Les règles et les politiques de la Banque concernant la passation des contrats exposent, à l'intention de toutes les personnes et entités faisant affaire avec elle, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution des contrats et à l'exécution des projets qu'elle finance.

Les travaux de la Banque dans le domaine de la transition juridique appuient ces objectifs. Son programme de transition juridique concourt à la création d'un environnement juridique favorable aux investisseurs, transparent et prévisible, de manière à assainir le climat d'investissement dans ses pays d'opérations. Le programme met l'accent sur l'élaboration de règles juridiques, sur l'établissement d'institutions juridiques et sur l'instauration d'une culture propre à étayer une économie de marché dynamique. Dans le cadre de ce programme, la Banque a œuvré à l'amélioration du contexte juridique dans ses pays d'opérations en faisant progresser les réformes dans six domaines : les faillites, le droit et la gouvernance des sociétés, les concessions, la réglementation des marchés de capitaux, les transactions garanties et les télécommunications. Pour promouvoir la transparence, la Banque publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur la portée et l'efficacité des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région. En 2005, ce rapport a eu pour thème central le droit bancaire.

Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance institutionnelle

La politique de la BERD en matière d'information publique repose sur le principe selon lequel l'information sur les activités de la Banque doit être rendue publique, sauf s'il existe des motifs impérieux pour qu'elle demeure confidentielle. Les documents suivants sont donc rendus publics, l'information commercialement sensible étant supprimée s'il y a lieu : versions provisoires des politiques sectorielles (pour permettre au public de les commenter);

versions définitives des politiques sectorielles; stratégies-pays approuvées par le conseil d'administration à la suite de consultations avec chaque pays visé; résumés des stratégies opérationnelles à moyen et à long terme; résumés des évaluations des répercussions sur l'environnement de projets des secteurs public et privé; et rapports sur les projets du secteur public (sur demande). La direction de la Banque doit faire rapport chaque année au conseil d'administration sur l'application de cette politique. Ces renseignements peuvent être consultés sur le site Web de la Banque (www.ebrd.com). De plus, de façon à assurer sa pertinence pour la Banque et le public, la politique prévoit un cycle d'examen de trois ans. La présente politique ayant été approuvée en 2003, elle sera examinée et renouvelée au cours de 2006.

Afin de rendre des comptes à ses actionnaires et aux autres parties prenantes, la BERD évalue sa contribution au processus de transition dans ses pays d'opérations. Cette contribution passe par deux vecteurs : d'une part, son portefeuille de projets; d'autre part, son dialogue stratégique et son leadership intellectuel relativement à la transition et aux activités connexes, qui sont souvent, mais pas nécessairement, liés aux projets. Lors de la conception des projets, la Banque évalue dans quelle mesure ils peuvent contribuer à la transition. En 2005, 85 % des projets approuvés par la Banque ont reçu une note « bon » ou « excellent » à cet égard. La BERD évalue également l'impact potentiel des projets sur la transition, c'est-à-dire leur contribution potentielle pondérée par le risque. Dès le commencement d'un projet, la Banque en effectue le suivi au moyen de son système de surveillance de l'impact sur la transition, qui aide les banquiers à rester concentrés sur l'atteinte des objectifs du projet qui sont liés à la transition. De plus, le département d'évaluation indépendant de la Banque évalue les projets de cette dernière, en général dans les deux ans suivant le versement intégral des fonds, afin de déterminer dans quelle mesure les projets ont atteint leurs objectifs. En ce qui concerne les stratégies-pays et les stratégies sectorielles, le département de l'évaluation mesure également jusqu'à quel point les deux vecteurs de l'aide à la transition ont contribué au processus.

En 2005, le conseil d'administration a entamé et réalisé plusieurs réformes institutionnelles importantes dans le but d'améliorer la gouvernance interne de la Banque. D'abord, par suite de la prorogation du mandat du comité de vérification en 2004, un groupe de travail a amorcé un processus similaire d'examen et de prorogation du mandat des deux autres comités du conseil, c'est-à-dire le comité du budget et des questions administratives, et le comité de la politique financière et des opérations. Les changements apportés découlent des derniers développements en matière de gouvernance opérationnelle et de l'évolution des pratiques en vigueur dans d'autres institutions financières internationales. De plus, les procédures de travail du groupe directeur et des comités du conseil ont été mises à jour, ce qui a permis d'accroître nettement la transparence de la procédure de nomination des présidents et des vice-présidents. L'année 2005 est également la première année complète à s'être écoulée depuis l'entrée en vigueur du nouveau mandat du comité de vérification. Dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, ce comité a examiné les ressources et les plans de travail

pour les fonctions de contrôle de la Banque – observation, évaluation, vérification interne et gestion du risque – dans le but de garantir l’efficacité de ces dernières. L’évaluation effectuée par ce comité a conduit à l’augmentation des fonds prévus pour la gestion du risque dans le budget de 2006 de la Banque. Enfin, la fonction d’évaluation de la BERD est désormais indépendante de la direction : dorénavant, le département de l’évaluation relève directement et exclusivement du conseil d’administration, ce qui garantit l’indépendance de la fonction et permet au conseil de mieux s’acquitter de sa responsabilité collective envers les membres de la Banque et les autres parties prenantes.

Le Canada a appuyé résolument ces initiatives de gouvernance interne, en conformité avec la position qu’il défend au sein d’autres IFI, où il a joué un rôle de premier plan en vue d’un accroissement de la transparence et de la reddition de comptes.

Favoriser les partenariats

La BERD est tenue, par son accord constitutif, de faire participer des financiers externes à ses activités. Elle joue d’ailleurs un rôle essentiel en vue d’attirer des partenaires financiers qui, autrement, seraient peu disposés à investir dans la région. Le cofinancement avec la BERD offre l’avantage de faciliter l’accès d’un pays aux marchés de capitaux internationaux et de favoriser l’investissement direct étranger. Les principaux partenaires de cofinancement de la BERD sont des banques commerciales, des organismes publics, des organismes de crédit à l’exportation et d’autres IFI. En 2005, la BERD a collaboré avec des banques commerciales et d’autres prêteurs privés et a ainsi atteint un total de cofinancement de 1,9 milliard d’euros.

La BERD traite également avec des pays donateurs afin d’assurer un financement pour la création d’institutions et pour la coopération technique. Ce financement a joué un important rôle d’appui à la transition. En 2005, le montant total des fonds reçus des donateurs s’est établi à 78 millions d’euros; ces fonds servent à appuyer la mise en œuvre de projets et à améliorer le climat d’investissement dans la région. Au cours de l’année, le Canada a versé 4,8 millions d’euros en fonds de coopération technique à l’appui d’engagements de la BERD (visant des projets sélectionnés et lancés). Les seuls donateurs ayant pris des engagements supérieurs à ce montant ont été le Fonds d’aide aux pays en début de transition, auquel participent de nombreux donateurs, ainsi que la Commission européenne et l’Agence européenne pour la reconstruction. Lorsque cela est possible, la BERD unit ses efforts à ceux d’autres IFI afin d’élargir la portée du financement qu’elle consent et de tirer parti de la complémentarité de leurs rôles et activités respectifs. En 2005, elle a collaboré avec d’autres IFI à des projets représentant un cofinancement total de 326 millions d’euros. La Société financière internationale et la Banque européenne d’investissement sont au nombre de ses principaux partenaires. De plus, la BERD a mobilisé 338 millions d’euros en cofinancement public et 42 millions d’euros provenant d’organismes de crédit à l’exportation. Le cofinancement de l’ensemble des partenaires en 2005 s’est chiffré à 2,6 milliards d’euros.

Le Canada encourage cette collaboration et cette coordination entre les banques multilatérales de développement et se félicite des efforts déployés par la BERD pour resserrer ses liens avec ses institutions sœurs. D'importantes améliorations ont été apportées au niveau de l'harmonisation et de la coordination entre donateurs par suite de la mise sur pied récente du Fonds d'aide aux pays en début de transition.

Ressources humaines

À la fin de décembre 2005, la BERD comptait 969 employés permanents à son siège social, soit presque le même nombre qu'en 2004. Le personnel embauché sur place et occupant des postes dans les bureaux permanents de la Banque se composait de 234 personnes, ce qui est aussi à peu près identique à celui de 2004. Dans la catégorie professionnelle, il y a à peu près deux fois plus d'hommes que de femmes au siège social, mais la répartition est à parts égales dans les bureaux permanents de la Banque.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

Rôle des gouverneurs – L'autorité suprême de la Banque est son conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable James Michael Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Peter Harder, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Rôle du conseil d'administration – Le conseil d'administration, qui est responsable des activités générales de la Banque, se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit de nommer son propre administrateur. Le Canada représente aussi le Maroc au conseil d'administration de la Banque. L'administrateur canadien est M. Scott Clark. M. David Plunkett, ministre (Économie et commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Rôle des ministères canadiens – Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Division des politiques et des institutions internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies-pays envisagées, et il conseille l'administrateur canadien.

Fonctions de l'administrateur canadien – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien préside actuellement le comité de vérification du conseil d'administration, dont les activités de surveillance portent sur l'intégrité des états financiers de la Banque, l'efficacité

de son système de contrôle interne, la capacité des fonctions de contrôle à effectuer leurs tâches de façon indépendante ainsi que l'indépendance, les qualifications et le travail du vérificateur externe. L'administrateur canadien a également siégé au comité du budget et des questions administratives en 2005, jusqu'à ce que de nouveaux membres y soient nommés. Il continue de prendre une part active aux travaux de ce comité et du comité de la politique financière et des opérations.

Positions adoptées en 2005 – L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au conseil l'importance du mandat de la Banque voulant que les pays membres posent des gestes favorisant la démocratie pluraliste et la réforme des marchés. En 2005, l'administrateur du Canada a souligné que des mesures s'imposaient relativement aux violations des droits de la personne et des principes démocratiques, et il a appuyé fermement la décision de limiter les opérations de la Banque en Ouzbékistan. Il a aussi insisté sur la nécessité d'appliquer avec rigueur le critère d'additionnalité aux projets dans les pays qui viennent d'accéder à l'Union européenne, et sur l'importance de l'objectif de la Banque de transférer ses opérations vers les économies du Sud et de l'Est qui en sont au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition.

Pour assurer l'additionnalité des opérations de la BERD (c.-à-d. que l'aide financière offerte ne se substitue pas à celle que le secteur privé pourrait fournir à des conditions raisonnables) et pour veiller à ce que ces opérations contribuent au processus de transition, le Canada a continué de préconiser que la Banque fasse davantage pour appuyer des projets de qualité dans les pays qui en sont au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition, qui respectent les principes de la démocratie pluraliste et qui font des efforts de réforme. C'est uniquement en misant sur des projets de qualité que la Banque pourra favoriser la progression du processus de transition dans ces pays. Le Canada a exhorté la Banque à déployer des efforts plus stratégiques et plus ciblés dans les pays en transition où l'activité des marchés de capitaux et du secteur privé s'intensifie. L'administrateur canadien s'est abstenu de donner son appui à plusieurs projets en 2005, jugeant que l'additionnalité y était insuffisante.

Le Canada s'est prononcé résolument en faveur d'une transparence accrue de la BERD, d'une meilleure reddition de comptes aux actionnaires et d'une gouvernance interne plus rigoureuse, considérant que la Banque devait être un modèle pour la région.

Personnel canadien à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein de la BERD. À la fin de 2005, 24 professionnels de la BERD étaient des Canadiens (3,7 % des postes de professionnels), ce qui correspond à peu près à la participation du Canada (3,4 %) au capital de la Banque. Il est à souligner que les postes de directeur des Communications, de directeur des Contrats et de directeur de l'Initiative pour les pays en début de transition sont occupés par des Canadiens.

Bilan des votes du Canada

Habituellement, le Canada et les autres actionnaires font part de leurs préoccupations et posent des questions au sujet d'opérations particulières de la Banque avant que le conseil d'administration ne soit saisi des dossiers. Ainsi, les décisions du conseil sont le plus souvent prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets ou voter contre ceux-ci, après consultation des pays qu'ils représentent. En 2005, l'administrateur canadien a voté contre des politiques ou des projets ou s'est abstenu de voter dans les cas suivants :

- Pour absence d'additionnalité : prise de participation de 40 millions de dollars américains dans Novatek, le plus important producteur indépendant de gaz naturel de Russie; deux prêts d'une valeur totale de 50 millions d'euros à la Mittal Steel Company, ces fonds devant être reprêtés à ses filiales en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine; 90 millions d'euros pour la facilité de financement municipal de l'Union européenne et de la BERD, pour l'octroi de prêts et d'arrangements de partage des risques (prorogation); prêt de 10 millions d'euros à la municipalité de Bucarest; opération de partage des risques d'une valeur de 54 millions d'euros (niveau maximal d'exposition de la BERD) en faveur de la BRE Bank Hipoteczny SA, qui offre des prêts hypothécaires en Pologne. L'administrateur canadien a aussi remis en question l'impact potentiel sur la transition associé au projet Novatek, souligné le problème de la surcapacité à l'échelle mondiale dans le secteur de l'acier relativement aux prêts accordés à Mittal, et exprimé des réserves au sujet du faible impact potentiel sur la transition et des arrangements bancaires discutables concernant la facilité de l'Union européenne et de la BERD.
- Dans le cas d'un prêt de 8 millions de dollars américains à la Bayteks Ticaret, une société privée du secteur des textiles de l'Ouzbékistan, la raison invoquée a été que cette société se procure ses matières premières auprès de l'industrie du coton, qui est sous le contrôle de l'État; de ce fait, l'administrateur canadien estimait que cette opération ne cadrerait pas avec la nouvelle stratégie prévue pour l'Ouzbékistan. Il a aussi exprimé des réserves au sujet du travail forcé et du travail des enfants dans l'industrie du coton de ce pays; pour le Canada, ces pratiques vont à l'encontre de la politique environnementale de la Banque et soulèvent un risque important pour l'intégrité de cette dernière.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre diverses possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. Les objectifs du bureau canadien consistent à diffuser de l'information sur ces possibilités au Canada, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et les méthodes de l'institution soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le bureau canadien fournit de l'information commerciale de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la Banque. En outre, il met en place des possibilités de cofinancement commercial auprès d'Exportation et Développement Canada (EDC) et d'autres institutions financières canadiennes. De concert avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Commerce international et le ministère de l'Industrie, il recense les possibilités de contrats de la BERD et, avec l'ACDI, il fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD.

En 2005, il y a eu un nouvel investissement à participation canadienne dans la région. La Banque a accordé un prêt de 63 millions d'euros à Elektrownia Patnow II, une centrale électrique de Pologne, pour aider à financer la mise en place d'un groupe générateur d'une capacité de remplacement de 464 mégawatts, le but étant de remplacer des technologies désuètes par des technologies offrant un haut rendement énergétique. En complément des fonds de la Banque, un cofinancement commercial totalisant 227 millions d'euros a été mis en place, dont un prêt parallèle de 42 millions d'euros d'EDC. La firme canadienne SNC Lavalin est chargée de l'ingénierie, des contrats et de la construction.

Toujours en 2005, 13 contrats d'une valeur totale de 3,45 millions d'euros ont été adjugés à des experts-conseils canadiens pour la préparation et la réalisation de projets ainsi que pour le soutien de réformes relatives au climat d'investissement dans les secteurs des transports, des institutions financières, de l'environnement, des ressources naturelles et de la réforme du droit. Onze de ces contrats ont été financés au moyen de cinq fonds de coopération technique du Canada établis par l'ACDI; quant aux deux autres, le financement a été fourni par la Banque.

Dans le cadre de la quatrième phase de la participation du Canada au fonds fiduciaire de la BERD, on a approuvé la prorogation d'un an du poste de spécialiste en matière d'insolvabilité, au départ d'une durée de deux ans, au sein du programme de transition juridique au siège social de la BERD, et le contrat requis à cette fin devrait être signé au début de 2006. Dans le cadre de la cinquième phase de la participation du Canada au fonds fiduciaire de la BERD, un contrat d'une valeur de 199 845 € a été octroyé pour la réalisation d'un projet de soutien de la réglementation des télécommunications en République kirghize. Également, trois nouvelles missions de coopération technique ont été approuvées par l'ACDI et la BERD durant l'année; elles avaient trait à la réforme des pensions au Kazakhstan, à des activités d'aide juridique et de soutien à l'investissement dans le domaine des transports en commun à Astana, au Kazakhstan, et à une étude de la BERD sur l'intégration des rapports sociaux entre les sexes, dont le coût a été partagé avec le ministère du Développement international du Royaume-Uni. Ces contrats devraient faire l'objet d'appels d'offres ou être conclus au début de 2006.

En 2005, neuf contrats de coopération technique d'une valeur totale de 2,55 millions d'euros ont été accordés à des experts-conseils canadiens dans le cadre de la deuxième phase du fonds du Canada pour l'Europe du Sud-Est. Les missions en question correspondaient aux priorités définies par l'ACDI : infrastructure régionale, institutions financières, industries municipales et environnementales, environnement et efficacité énergétique. Il y a eu trois missions de portée régionale couvrant plusieurs pays d'Europe du Sud-Est; deux missions ont été menées en Serbie-Monténégro, et les quatre autres en Albanie, en Bulgarie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Roumanie.

De plus, le Canada a pris un engagement d'une valeur de 2,5 millions de dollars à l'égard du Programme de redressement des entreprises, pour l'embauche de cadres d'entreprise canadiens retraités et semi-retraités à titre de conseillers dans des PME de la région. En 2005, cinq missions dotées de 742 300 \$ ont été confiées à des conseillers canadiens dans le cadre de ce programme; ces missions ont été menées en Arménie, en République kirghize et en Bosnie-Herzégovine. Le financement des services de cinq autres conseillers canadiens dans le cadre de missions du Programme de redressement des entreprises a été assuré au moyen d'autres fonds de donateurs non liés.

Enfin, les activités rattachées au fonds de coopération de l'ACDI pour les PME en Ukraine ont été élargies de façon à englober la coopération technique avec les banques ukrainiennes en vue de leur permettre d'étendre la portée de leurs activités de prêt hypothécaire.

Au chapitre du cofinancement commercial, des Canadiens ont participé à neuf opérations d'une valeur totale de 75 millions d'euros en 2005. Cordiant Capital de Montréal a cofinancé 22 opérations avec la BERD depuis 2002, et elle se classe au neuvième rang des partenaires de cofinancement de la Banque. En 2005, Cordiant a pris part à sept opérations de la BERD : trois en Russie, une en Géorgie, une en Roumanie, une en Serbie-Monténégro et une dans le cadre du programme de facilitation du commerce régional. Pour sa part, EDC a accordé un prêt parallèle de 42 millions d'euros pour le projet énergétique Elektrownia Patnow II, tandis qu'Alconsult International a fourni 4,2 millions d'euros pour le fonds de capitaux privés Quadriga en Russie.

Les contrats de la BERD portant sur des biens, des travaux et des installations du secteur public peuvent offrir d'importants débouchés pour les fournisseurs. En 2005, on a recensé 122 contrats du secteur public d'une valeur totale de 617 millions d'euros, dont 487 millions ont été fournis par la BERD. Deux soumissions canadiennes ont été reçues, mais ni l'une ni l'autre n'a été retenue.

Dans l'avenir, la BERD espère voir augmenter le nombre de promoteurs canadiens de qualité avec lesquels investir, afin de faire correspondre davantage ses besoins de coopération technique et de cofinancement public avec les intérêts canadiens dans la région, et de renforcer son partenariat avec EDC et d'autres cofinanciers commerciaux canadiens.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien ont effectué un certain nombre de visites au Canada et dans les pays d'opérations de la BERD en 2005 afin de rencontrer des gens d'affaires, d'animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou encore de consulter des responsables gouvernementaux.

Les activités suivantes, appuyées par le bureau de l'administrateur canadien, ont contribué à promouvoir les intérêts commerciaux du Canada en 2005 :

- Un programme de prise de contact avec la Serbie-Monténégro, la Pologne, la Russie et le Kazakhstan a permis d'organiser des rencontres entre entreprises locales et sociétés canadiennes pour promouvoir les occasions d'affaires. Parmi les partenaires de ce programme, on retrouvait la BERD, EDC, les ambassades canadiennes, les associations locales de gens d'affaires et des hauts fonctionnaires. L'administrateur ou la conseillère commerciale du Canada ont participé aux activités menées dans le cadre de ce programme.
- Au chapitre de la prise de contact au Canada même, la conseillère commerciale a pris part aux Journées du développement international, qui sont parrainées par l'ACDI et les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et qui ont eu lieu à Halifax. Elle a aussi participé, en compagnie du directeur des transports de la BERD et d'un membre de l'unité du cofinancement public de l'institution, à une table ronde organisée au Centre de commerce mondial de Montréal à propos de la façon de faire affaire avec la BERD. En compagnie de ce même membre de l'unité du cofinancement public, elle a pris part au premier forum commercial sur l'Europe de l'Est qui s'est tenu à St. John's et a été parrainé par l'International Trade Centre de Terre-Neuve, EDC et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Enfin, le bureau de l'administrateur canadien a pris des dispositions afin qu'un représentant du groupe des contrats de la BERD participe à un atelier organisé par le gouvernement de l'Alberta à Kananaskis dans le but d'aider les entreprises canadiennes qui présentent des soumissions à des institutions financières internationales à obtenir de meilleurs résultats.
- Le conseiller principal en matière d'études d'orientation et de stratégies sectorielles, qui fait partie du bureau de l'économiste en chef de la BERD, et la conseillère stratégique canadienne se sont rendus à Ottawa pour présenter à des universitaires et à des fonctionnaires les principales conclusions du rapport sur la transition (*Transition Report*) de 2005, préparé par la Banque pour faire état de l'évolution récente de la conjoncture économique et commerciale dans ses pays d'opérations.
- L'administrateur canadien et le président de la BERD, Jean Lemierre, ont rencontré des représentants du gouvernement du Canada à Ottawa; il s'agissait de la première visite du genre de M. Lemierre, qui a rencontré le ministre des Finances ainsi que des hauts fonctionnaires.
- Des membres du bureau de l'administrateur canadien à Londres ont rencontré beaucoup de Canadiennes et de Canadiens en 2005, dont des gens d'affaires, des représentants d'intermédiaires financiers, des parlementaires, des représentants de tous les ordres de gouvernement et d'organisations non gouvernementales, des experts-conseils et des représentants du milieu universitaire.

PROCHAINS DÉFIS

De nombreux progrès ont été accomplis sur la voie de la transition en 2005 dans la région où la Banque mène ses opérations, en particulier dans les économies où la transition est avancée, en Europe centrale et en Europe du Sud-Est. De plus, les économies qui en sont à une étape avancée du processus de transition ont pu compter sur un niveau de financement commercial élevé, ce qui s'est traduit de nouveau par des décaissements nets négatifs de la BERD au cours de l'année, de même que par une baisse marquée de la proportion du financement de la BERD dans ces pays. Il est certain que le portefeuille et les activités de la Banque vont être axés de plus en plus sur les pays qui en sont au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition ainsi que sur la Russie, où les défis posés par la transition sont les plus grands et où le financement que peut offrir la Banque est nécessaire. Bref, dans l'avenir, la Banque concentrera ses activités au sud et à l'est des pays ayant récemment accédé à l'Union européenne.

Les actionnaires de la Banque ont tenu compte de tout cela lorsqu'ils se sont penchés sur l'orientation stratégique de l'institution, en 2005, dans le cadre du troisième examen de ses ressources en capital. Ce travail d'examen se poursuivra en 2006, et les gouverneurs doivent en étudier et en approuver les résultats lors de l'assemblée annuelle de la BERD en mai 2006. L'examen servira à déterminer comment la Banque va adapter son modèle opérationnel de base afin de continuer d'offrir une aide efficace pour relever les défis posés par la transition, compte tenu de l'environnement opérationnel de plus en plus complexe dans lequel elle doit mener ses activités. Ce sera aussi l'occasion d'établir comment la Banque procédera à une réaffectation efficace et efficiente de ses ressources dans l'optique de la migration de ses activités vers le Sud et l'Est. Du point de vue du Canada, il faudra notamment regrouper les bureaux permanents dans les pays qui ont adhéré récemment à l'Union européenne, étant donné que ces pays devraient compléter leur transition vers une économie de marché à court ou à moyen terme.

À mesure que ses activités deviennent concentrées dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique qui en sont encore au début ou à une étape intermédiaire du processus de transition, la Banque devra composer avec un environnement commercial plus complexe. En effet, ces pays ont des déficiences au chapitre des capacités institutionnelles (institutions financières, économiques et juridiques), et la Banque devra continuer d'appuyer les améliorations à cet égard grâce à un dialogue stratégique et à des initiatives d'aide technique en coopération avec d'autres intervenants, dont les pays donateurs et les autres IFI. Une coopération élargie avec ces dernières sera d'ailleurs nécessaire pour élaborer des projets ayant un impact élevé sur la transition, afin d'inciter davantage les gouvernements de certains des pays où la transition est la moins avancée à procéder à des réformes difficiles sur le plan politique mais pourtant essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises d'État. La Banque devra aussi élaborer une stratégie pour gérer l'augmentation du risque financier à moyen terme. Dans l'avenir, elle devra veiller à se consacrer

résolument à son mandat central de transition ainsi qu'à se conformer à ses principes opérationnels – l'obtention d'un impact maximal sur la transition, l'additionnalité de l'aide et le recours à de saines pratiques bancaires.

La nouvelle initiative d'aide aux pays en début de transition est un parfait exemple de la manière dont la Banque relève ces défis. Cette initiative, qui est appuyée par un fonds constitué par de nombreux donateurs, sert d'outil pour accroître à la fois l'efficacité et le volume des activités de la Banque dans les marchés qui présentent un risque élevé. Ainsi, la Banque rationalise ses activités dans les pays en début de transition, crée de nouveaux instruments pour répondre aux besoins de financement et assume un risque plus élevé. Elle devra continuer de faire preuve d'innovation et travailler dans le cadre de partenariats étroits avec d'autres IFI afin de combler les lacunes sur le plan de la transition dans ces conditions plus ardues.

De plus, la concentration des activités de la Banque au Sud et à l'Est rendra plus important que jamais le rôle qu'elle joue sur le plan du dialogue stratégique. La saine gouvernance des entreprises dans chaque pays d'opérations de la BERD demeurera un enjeu de première importance dans les années à venir, et la Banque devra continuer de préconiser la fiabilité des institutions, la lutte contre la corruption, la perception plus efficiente des impôts et taxes, et l'amélioration des cadres juridique et réglementaire. Elle doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais également à leur application et à leur exécution.

L'obligation qu'a la BERD de mener ses opérations uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme, aux termes de l'article premier de son accord constitutif, continue de donner lieu à certaines difficultés. Bien que les gouverneurs de la BERD n'aient jamais tranché qu'un membre de l'institution violait cette exigence, le conseil d'administration a limité les opérations de la Banque dans certains pays dont l'engagement est vacillant. C'est le cas du Bélarus, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, où les investissements visent uniquement des opérations du secteur privé qui sont à l'abri de toute ingérence de l'État. L'ajout de l'Ouzbékistan à ce groupe en juillet 2005 montre bien l'importance que la Banque accorde aux principes énoncés à l'article premier. Cette décision fait suite aux événements tragiques survenus à Andijan, où des centaines de personnes non armées qui participaient à une manifestation antigouvernementale ont été abattues. Elle découle aussi du fait que les autorités ouzbèkes ont fait peu de chose pour alléger le contrôle rigoureux qu'exerce l'État sur l'économie et les médias ou pour assouplir les restrictions imposées aux partis d'opposition et aux organisations non gouvernementales. Le Canada continuera d'appuyer vigoureusement les mesures prises par la Banque dans les dossiers concernant la primauté du droit, les droits de la personne et les principes de la démocratie dans l'ensemble de ses pays d'opérations.

Enfin, il importe tout autant d'exercer une saine gouvernance au sein même de la BERD. Cette dernière, en sa qualité d'institution multilatérale, n'est pas réglementée. C'est pourquoi elle doit adopter les normes les plus rigoureuses

en vigueur dans le secteur bancaire, et s'y conformer. Différentes améliorations ont été apportées à cette fin en 2005. La Banque a mis en place un processus formel de certification des contrôles financiers internes; de nouveaux mandats ont été préparés pour les comités du conseil d'administration, et le comité de vérification a entamé un examen exhaustif visant à établir si l'on consacre des ressources suffisantes aux fonctions de contrôle de l'institution (vérification interne, observation, évaluation et gestion du risque). La Banque a en outre amélioré ses activités d'évaluation interne : désormais, le département de l'évaluation relève directement du conseil, ce qui le rend indépendant de la direction de la Banque. Une telle indépendance revêt de plus en plus d'importance pour assurer l'efficacité des activités d'évaluation. Cela dit, la Banque peut prendre d'autres mesures pour améliorer sa gouvernance interne et pour garantir que ses normes correspondent aux pratiques exemplaires du secteur bancaire. Notamment, elle doit adopter un nouveau code de déontologie pour remplacer celui qu'elle possède déjà, et elle doit redéfinir le rôle de la vérification interne ainsi que les interrelations organisationnelles à la lumière des pratiques exemplaires. Des travaux portant sur ces deux enjeux sont en cours et devraient être approuvés par le conseil en 2006. Le Canada continuera de jouer un rôle actif en vue de l'amélioration de la gouvernance interne de la Banque.

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :
 Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement
 One Exchange Square, bureau 8.15
 Londres EC2A 2JN
 Royaume-Uni

M. C. Scott Clark, administrateur	Tél. : +44 20 7338 6457
M. David Plunkett, administrateur suppléant ¹	Tél. : +44 20 7338 6507
M ^{me} Michelle Kaminski, conseillère ²	Tél. : +44 20 7338 6458 Courriel : kaminskm@ebrd.com
M ^{me} Sandy Ferguson, conseillère ³	Tél. : +44 20 7338 6509 Courriel : fergusos@ebrd.com
M ^{me} Alicja Krivicky, secrétaire de direction	Tél. : +44 20 7338 6507 Courriel : krivicka@ebrd.com Télécopieur : +44 20 7338 6062

¹ Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

² Chargée des questions de nature stratégique.

³ Chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour en savoir plus sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse suivante : www.ebrd.com.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni
(Télécopieur : +44 20 7338 7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur les marchés et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont financées par des « fonds spéciaux », dont l'objet particulier sort généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque et dont le financement est assuré par des donateurs. À la différence des autres banques régionales de développement, la BERD ne consent pas de prêts à des conditions de faveur.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 2005, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (956 millions de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 2005, le Canada a effectué son huitième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). Dans le cadre de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % des actions du Canada est exigible, dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est payé en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à vue ne portant pas intérêt et encaissables sur cinq ans). Le tableau de la page suivante indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une charge non budgétaire, puisque les actions de la Banque détenues par le Canada constituent un actif. Néanmoins, les versements du Canada à la Banque font augmenter les besoins financiers du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Sorties de fonds (espèces)
(en dollars américains)				
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 334	3 967 334
1998	7 287 199	4 858 132	1 457 439	6 315 572
1999	7 287 199	4 858 132	2 914 878	7 773 010
2000	7 287 199	4 858 132	4 372 317	9 230 449
2001	7 287 199	4 858 132	5 829 759	10 687 891
2002	7 287 199	4 858 132	7 287 198	12 145 331
2003	7 287 199	4 858 132	7 287 199	12 145 331
2004	7 287 199	4 858 132	7 287 199	12 145 331
2005	7 287 199	4 858 132	7 287 199	12 145 331
Total	117 815 102	98 382 566	103 240 702	201 623 268

Emprunts sur les marchés

À la fin de 2005, l'encours de la dette de la Banque s'élevait à 12,5 milliards d'euros, le terme à courir moyen étant de 7,8 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 34 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains et en euros.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA pour les titres à long terme et la cote A1+ pour les titres à court terme. De même, Moody's Investors Service a accordé la cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

Fonds spéciaux

La BERD administre un certain nombre de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide technique. Le Canada contribue aux fonds spéciaux suivants :

Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD dans des domaines variés à l'intérieur de ses pays d'opérations. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 12,65 millions de dollars canadiens. La cinquième phase du fonds est en cours.

Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de 10 ans s'élève à 1,1 milliard de dollars américains environ, dont 716 millions de dollars américains ont déjà été souscrits. Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million d'aide bilatérale pour la réparation de la cheminée de ventilation.

Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays d'opérations de la Banque jusqu'à ce que ces centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé en parallèle avec les efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. La contribution du Canada à ce fonds, qui s'élève au total à 280 millions d'euros, est de 19,5 millions de dollars canadiens; cette contribution a été entièrement versée.

Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE) – La contribution du Canada au plan d'action de la BERD pour l'Europe du Sud-Est totalisait 10 millions de dollars canadiens en 2002. Ces fonds, qui devaient servir à des activités de coopération technique et de cofinancement, étaient conditionnels au recours à des experts-conseils canadiens; ils ont été utilisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro. En 2003, une somme additionnelle de 6 millions de dollars canadiens a été versée au FCESE, qui est utilisé principalement dans les secteurs et pays prioritaires pour l'ACDI.

Fonds spécial de l'ACDI et de la BERD pour la région des Balkans – Outre le financement accordé du FCESE, le Canada a versé une contribution de 2 millions de dollars canadiens à ce fonds, dont l'objet est d'appuyer les efforts de reconstruction au lendemain des conflits survenus dans la région des Balkans.

Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour jumeler des conseillers sectoriels chevronnés provenant d'économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises choisies de la région. L'objectif consiste à aider ces derniers à acquérir des compétences en gestion pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. En 2003, le Canada a conclu un nouvel accord prévoyant le versement au programme de 2,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer l'embauche de Canadiens à titre de conseillers. Cela porte la contribution totale du Canada à ce programme à 3,05 millions de dollars.

Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les PME d'Ukraine – Par ce mécanisme, le Canada a versé 3 millions de dollars de 1999 à 2004 pour des services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine qui

obtenaient des prêts de la BERD aux termes de la ligne de crédit II en vue de reprêter ces fonds à des microentreprises et à des PME. Le soutien technique comprenait une formation en matière d'évaluation des risques et des prêts.

Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) – Ce partenariat emploie les fonds fournis par des donateurs pour régler des problèmes environnementaux graves dans le Nord-Ouest de la Russie, surtout en matière de déchets nucléaires, de traitement de l'eau et des eaux usées, et d'efficacité énergétique. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues aux termes du Protocole de Kyoto. Le Canada est devenu un donateur officiel au fonds de soutien du PEDS à la fin de 2003, ce qui fait de lui le seul partenaire non européen du PEDS. Il a réservé sa contribution de 20 millions d'euros au volet nucléaire du fonds, qui est pris en compte dans le calcul de son engagement au titre du Partenariat mondial du G8. En ce qui touche les déchets nucléaires, le PEDS assure le financement intégral des initiatives conformément à un cadre de coopération internationale visant à relever les défis complexes posés par les travaux d'assainissement requis à la suite des activités passées de la Flotte du Nord de la Marine soviétique. À cette fin, l'assemblée du PEDS a établi en 2004 un plan d'établissement des priorités qui a été adopté par l'ensemble des donateurs pour servir de fondement aux projets compris dans le volet nucléaire du fonds.

Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud – Créé en 2004, ce fonds doté de 2 millions de dollars canadiens sert à la planification et à la réalisation de projets en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Les secteurs visés sont les suivants : industries agricoles, ressources naturelles, financement des infrastructures (transports, télécommunications, finances municipales, etc.) et renforcement de la capacité des institutions locales travaillant au développement du secteur privé et des institutions de microcrédit. En concordance avec les programmes de l'ACDI, la priorité sera accordée aux projets devant se dérouler en Géorgie et au Tadjikistan. Il s'agit du premier fonds bilatéral canadien versé à la BERD qui fournit un financement non lié (autrement dit, il n'est pas exigé que les fournisseurs soient canadiens).

Fonds d'aide aux pays en début de transition – Ce fonds a été établi en 2004. L'ACDI est l'un des 11 donateurs du fonds, qui est rattaché à l'exécution du programme de la Banque dans les sept pays les plus pauvres de la Communauté des États indépendants (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, la République kirghize, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan). Ce fonds est le premier que la BERD a établi pour lequel les contributions des donateurs bilatéraux sont classées à titre d'aide publique au développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La contribution du Canada à ce fonds non lié s'élève à 500 000 €.

ANNEXE 2

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Il est possible d'obtenir des renseignements de nature générale à l'adresse Web suivante : www.infoexport.gc.ca/ifinet; on peut également communiquer avec le département des communications de la Banque à Londres (tél. : +44 20 7338 6096; télécopieur : +44 20 7448 6690).

Les demandes de renseignements plus précis doivent être adressées à M^{me} Sandy Ferguson, conseillère chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs au bureau de l'administrateur du Canada (tél.: +44 20 7338 6509; courriel : fergusos@ebrd.com).

Promoteurs canadiens de projets – Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit au service de renseignements sur les projets du bureau de l'administrateur du Canada à Londres (tél. : +44 20 7338 6282 ou +44 20 7338 6252; télécopieur : +44 20 7338 6102), soit à un des bureaux permanents de la Banque dans ses pays d'opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de cette dernière dans le secteur privé, à l'adresse suivante : www.ebrd.com.

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux – La BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes de l'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la définition des projets par la Banque jusqu'à leur approbation. Des renseignements sur les occasions de contrats et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des contrats peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse mentionnée ci-dessus).

Experts-conseils canadiens – Le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des appels de déclarations d'intérêt à l'égard de services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. En 2005, la BERD a mis en service un système Internet dans le but de rendre le processus de sélection des experts-conseils plus simple et plus efficient. Appelé eSelection, ce système permet aux experts-conseils qui s'y abonnent d'être informés des occasions pouvant s'offrir, de faire part de leur intérêt en ligne, de soumettre des offres techniques et financières, puis de faire le suivi du processus de sélection. Le système eSelection est conçu de manière à être convivial tout en garantissant la stricte observation des politiques et procédures de la Banque.

Les experts-conseils et les fournisseurs peuvent s'abonner au service d'avis par voie électronique afin d'être informés de toutes les possibilités de contrats avec la BERD. Des renseignements à jour sur les modalités de passation de contrats et sur les possibilités de contrats sont présentés à l'adresse Web suivante : www.ebrd.com/oppo/procure/index.htm.

Particuliers canadiens – Le site Web de la BERD comporte une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur les concours qui sont ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Paolo Gallo, directeur des Ressources humaines
Service des Ressources humaines
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

ANNEXE 3

MEMBRES DE LA BERD AU 31 DÉCEMBRE 2005

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)	Pays où la Banque effectue des opérations	(%)
Membres européens			
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,07
Grèce	0,65	Estonie	0,10
Irlande	0,30	Géorgie	0,10
Islande	0,10	Hongrie	0,79
Israël	0,65	Kazakhstan	0,23
Italie	8,52	Lettonie	0,10
Liechtenstein	0,02	Lituanie	0,10
Luxembourg	0,20	Moldavie	0,10
Malte	0,01	Ouzbékistan	0,21
Norvège	1,25	Pologne	1,28
Pays-Bas	2,48	République kirghize	0,10
Portugal	0,42	République slovaque	0,43
Royaume-Uni	8,52	République tchèque	0,85
Suède	2,28	Roumanie	0,48
Suisse	2,28	Russie	4,00
Turquie	1,15	Serbie-Monténégro	0,47
Union européenne	3,00	Slovénie	0,21
Banque européenne d'investissement	3,00	Tadjikistan	0,10
		Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Corée, République de	1,00		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Mongolie	0,01		
Nouvelle-Zélande	0,05		

